

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 4 avril 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI  
Jean Jacques VAISSIER  
Raymonde THESSANDIER  
Jacques SERRAT  
Michel PAPON  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Jacqueline BORNE  
Gille FRUTIERE  
Sylvie FENIES  
Claudine HEBRARD  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Michel PAPON,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,  
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-04-11 / 12

**Subventions exceptionnelles**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition de Madame le Maire,  
 Considérant que Monsieur Cyrille ROLLIN a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention à l'association des éleveurs des chevaux lourds et n'a pas pris part au vote pour cette dernière,  
 Considérant que Madame Andrée BROUSSE a quitté la salle avant d'aborder l'attribution de la subvention à l'Ecole de musique et n'a pas pris part au vote pour cette dernière,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2025	Observations
<b>Association à caractère sportif / loisirs</b>	<b>4 650,00 €</b>	-
Jeanne d'Arc gymnastique	1500,00	Achat de doudounes
Mauriac Volley	500,00	Achat de tenues
Arthrose Mauriacoise	400,00	Achat de buts de foot
Judo Club	2050,00	Acquisition d'équipement et de matériel
Club Pays Vert	200,00	Achat de lots concours de belote
<b>Association à caractère culturel</b>	<b>7 200,00 €</b>	
Y a le feu aux planches	3 500,00	Festival « les Improbables »
Ecole de Musique	500,00	Concert du Nouvel An
Pro Volcanis	700,00	Concert ensemble de Haute Auvergne
RBAFM	2 000,00	Convention avec la radio
K Danses	500,00	Organisation du gala de l'école de danse

<b>Association à caractère éducatif</b>	<b>731,00 €</b>	
OGEC Ecole Notre Dame	731	Noël 2024
<b>Association à caractère agricole</b>	<b>200,00 €</b>	
Association des chevaux lourds	200,00	Foire chevaline de février 2025
<b>Association à caractère « divers »</b>	<b>750,00 €</b>	
Comité des Anciens combattants	750,00	Achat d'un drap mortuaire et d'un coussin
<b>Total Général</b>	<b>13 531,00 €</b>	

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 11 avril 2025**

**Le Maire,**

**Edwige ZANCHI**



**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) : **18 AVR. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1